

DEVENIR DU FNAS SYNTHÈSE DES DÉBATS DE LA RÉUNION DU 12 MAI 2016

Lors de la commission nationale du 12 mai 2016, il a été mis à l'ordre du jour des pistes de réflexion sur l'utilisation du solde du FNAS.

Ces pistes étaient les suivantes :

1 Les actions collectives :

- a. Gestion budgétaire : accompagner les bénéficiaires et les aider à faire des économies sur leurs factures d'eau, edf, ... et à mieux gérer leur projet
- b. Accès aux nouvelles technologies : aider les bénéficiaires à apprendre à utiliser internet ...
- c. L'aide aux aidants

2 Financement de projets :

- a. Ex : développer l'action « Jardin de Ribes » sur d'autres secteurs (entretien des espaces privés des résidences permettant aux bénéficiaires de sortir des chez eux...)
- b. Aides (modalité à déterminer) pour le financement de foyers logements (papy lofts...)

3 Financement d'actions de communication en direction des bénéficiaires

4 Financement de partenariats :

- a. Financement accompagnant des actions mises en œuvre par le service social (cofinancement dans le cadre de partenariats, financement d'intervenante externe ...)
- b. Subvention pour aider les communes à faire l'acquisition de véhicules pour transporter les bénéficiaires et les aider à réaliser leurs démarches (médecins, loisirs de proximité, courses ...)
NB : la participation à l'opération « taxi » ne peut se faire que dans un cadre de multi partenariats où l'agence ne pourrait être le financeur principal.

Les différents membres de la commission ont pu débattre sur ces pistes et de ces échanges il est ressorti le souhait de conserver l'esprit initial du FNAS c'est-à-dire de couvrir des aides individuelles (dans le respect des conditions d'attribution du référentiel FNAS) et des aides collectives qui permettent le maintien à domicile de nos bénéficiaires.

Voici point par point une vue des débats :

Les actions collectives :

Concernant la gestion budgétaire, afin d'accompagner les bénéficiaires pour les aider à bien gérer leurs deniers, et l'accès aux nouvelles technologies, la réflexion doit se poursuivre. Par contre l'action « Aides aux aidants » rencontre une écoute favorable.

Financement de projets :

Pour l'action « les jardins de Ribes » l'ensemble des membres de la commission y est favorable en soulignant le fait que celle-ci pourrait également entrer dans le cadre des aides aux petits travaux de l'ASS. D'autres initiatives de ce type pourraient donc être développées. Par contre, pour les foyers logements ou papy loft, tout le monde s'accorde sur le fait que cela doit être mis en place avec le concours des bailleurs.

Financement d'actions de communication en direction des bénéficiaires

Certains membres de la commission soulignent le manque d'information en direction des bénéficiaires et tout le monde s'accorde sur le fait que ce point doit donc être développé.

Financement de partenariats

Les membres de la commission ne sont pas favorables aux subventions qui pourraient être accordées aux communes afin d'aider à l'acquisition de véhicules de transport.